



Association
CENTRE VILLE VAUCRESSON
Centre Culturel La Montgolfière,
Rue Salmon Legagneur
92420 Vaucresson
www.vaucrecentre.fr

le 21 mars 2011

A tous les membres
Association Centre Ville Vaucresson

Objet : Réunion du 9/03/2011 avec les équipes L. VALLIN et P. AUTHIER.

Chers amies et amis du Centre Ville,

Une réunion concernant le projet de rénovation de Vaucresson centre-ville s'est tenue au centre de la Montgolfière le 9/03/2011 de 20h30 à 22h30.

Cette réunion s'est tenue à l'initiative de l'association Vaucresson Centre-Ville. Les objectifs étaient les suivants:

- ° 1 - Comprendre, étudier et analyser le projet dit ' Louis VALLIN ' celui-ci ayant fait l'objet d'une campagne d'affichage chez les commerçants.
- ° 2 - Avoir un retour des ' Cahiers de doléances ' mis à disposition des habitants chez une dizaine de commerçants du centre-ville à l'initiative de l'association des commerçants de Vaucresson.

Participants à la réunion:

Louis VALLIN et Martine ROZEC conseillers municipaux.
Hugues JIROU et Marianne ROELSGAARD Architectes, Jean François CUGY habitants de Vaucresson.
Philippe AUTHIER Président des commerçants de Vaucresson, Mr DUFU Président des commerçants du marché invité n'était pas présent.
Louis MOUSSY Président de l'Association Vaucresson centre-ville.
Mme MY LECLABARD, Mme A LONGUET, Mr M GUILLAUME, Mr D FISCHER, Mr et Mme D ROMAN membres de cette association.

La réunion a été courtoise, passionnée (avec quelques interruptions!) , constructive, sans tabou sur la confrontation des idées et centrée sur le futur.

La séance est ouverte par L MOUSSY.

1 - Projet ' L VALLIN ': L VALLIN ne présente pas son projet comme étant réellement un projet complet, alternatif à l'épure du projet présenté par la majorité de l'équipe municipale, mais plutôt comme une ' boîte à idées ' permettant de présenter des alternatives à la ligne directrice du projet retenu par la mairie.

L VALLIN pense que la procédure de concertation était relativement fermée (propos appuyé par Ph AUTHIER plus tard). O MADELIN

l'architecte en charge de cette concertation était lui-même enfermé dans un jeu de contraintes trop rigides, d'où l'idée de projet 'alternatif'.

Hugues JIROU, architecte de profession présente les grandes lignes de ce projet ' alternatif 'auquel il a contribué:

- ° Un parking en surface de 70 places ou 140 places sur 2 niveaux situé face à la Montgolfière.

- ° Un marché couvert de 800 M2 et des jardins entourant une verrière en partie centrale situé sous le marché actuel.

- ° Un second parking souterrain de 75 places édifié sous le futur marché.

- ° Des maisons de ville, des boutiques et des logements ceinturant le marché en place du marché actuel.

Cette solution permet de libérer une vaste place centrale, piétonne et arborée avec une belle perspective sur le belvédère de la Montgolfière.

La discussion est alors engagée sur 2 thèmes prioritaires: le(s) parking(s) et la position et la taille du marché.

Parking:

Le parking situé face à la Montgolfière peut-il accueillir 70 places par niveau ? L'étude SARECO ne va pas au-delà de 41 places pour un coût de 5.5M€ sur 2 niveaux. (D ROMAN).

M GUILLAUME pensent par ailleurs qu'un parking important face à la Montgolfière générera un trafic important rue S Legagneur et rue de la Folie.

Cela ne serait pas le cas si le parking se trouve sous la place du marché actuel avec les accès par le Boulevard de la République.

H. JIROU maintient sa position et indique qu'un parking souterrain nécessite en moyenne 27 m2 et un coût moyen de 12000 / 15000 €.

D ROMAN indique que l'on va consulter l'étude SARECO de 1999 de plus près.

Ph AUTHIER explique la nécessité pour les commerces de proximité d'avoir des places de parking en surface pour les clients faisant une course rapide (Parking de temps court: 10 à 20 mn maximum).

Il situe ce besoin à 40 / 50 places en centre-ville. Il pense par ailleurs que Vaucresson en dehors des périodes de pointe (mercredi et dimanche matin) n'a pas de problème aigu de parking si commerçants et employés des commerces acceptaient de se garer à 5 mn à pied du centre-ville.

D FISCHER (habitant rue de la folie) confirme que les difficultés de parking sont uniquement dans la journée et sans problème en soirée et de nuit.

M GUILLAUME & L MOUSSY pense au contraire qu'il faut au maximum réduire la circulation sur la place du marché rénovée, privilégier l'entrée du (des parkings) par le bld. de la République et réduire au maximum les capacités de parking court terme. (15 / 20 places).

L VALLIN indique que ce sera un point à débattre avec le futur promoteur aménageur qui devrait être retenu le 7 / 04 prochain.

Il indique par ailleurs que l'appel d'offre est déjà structurant car il exclut le terrain face à la Montgolfière du périmètre à rénover.

Par contre la conception en dur du futur marché est une option ainsi que l'aménagement d'une brasserie.

Conception et Aménagement du marché:

H JIROU pense qu'aménager une structure même sans étage est sur le plan architectural un non-sens cassant la perspective sur le belvédère de la Montgolfière.

De plus comment utiliser ce bâtiment utilement en dehors des jours de marché (jeudi matin et dimanche matin) ?

Le marché proposé par le projet ' L VALLIN ' lui paraît plus pertinent.

JF CUGY pense qu'il est important que les commerces restent visibles du boulevard de la République, c'est à la base ce qui fait la valeur d'un local commercial.

Un local commercial visible sur la place du marché ou boulevard de la République vaut beaucoup plus cher que le même local Grande Rue.

M GUILLAUME indique qu'enfermer le marché derrière les futurs immeubles semble une 'énorme erreur': plus un marché est fermé moins il fonctionne.

Ce sont les marchands en plein air qui attirent les gens. D FISCHER partage cet avis (expérience négative du marché de la nouvelle caravelle à La Celle ST Cloud).

Le marché de la Bérangère à Saint Cloud (transformé depuis en Ecofruit) a aussi été un échec pour les mêmes raisons.

L MOUSSY souhaite que l'option marché forain à 100 % soit étudiée sérieusement.

A LONGUET pense qu'un marché forain à 100 % est bruyant et apporte beaucoup de nuisances pendant 3 jours. Une 1/2 journée la veille pour le montage des étalages, le jour du marché (pouvant aller) jusqu'à 19h le dimanche pour démontage et nettoyage de la place et enfin le lendemain matin pour le passage des éboueurs.

L MOUSSY pense qu'il existe maintenant des équipements et des matériaux légers, peu bruyants.

Là encore il faudra voir avec le promoteur, aménageur retenu.

Les coûts et le phasage des travaux prévus à l'agenda ne sont pas débattus par manque de temps et la parole est donnée à Ph AUTHIER pour le point 2.

2 - Retour sur les ' Cahiers de doléance ' en libre accès chez les commerçants.

Ph AUTHIER précise les chiffres:

Cahiers déposés chez 10 commerçants / 40 commerçants concernés.

500 commentaires environ déposés dont 60% de non-résidents à Vaucresson mais très concernés.

20 à 30 personnes seulement sont pour le statut quo (on ne fait rien).

Commentaires les plus récurrents:

- ° Conserver au marché sa taille actuelle.
- ° Le tissu commercial à Vaucresson est fragile.
- ° On tient à nos commerçants.
- ° On veut du stationnement en surface.
- ° La brasserie ne sert à rien.

Au-delà des chiffres, Ph AUTHIER affirme que les commerçants ressentent une approche trop ' technocratique ' avec une concertation en trompe l'œil.

La procédure semble figée d'avance. **Il n'y a pas eu de commission de réflexion extra-municipale.**

Mais les commerçants souhaitent la modernisation du centre-ville, mettre à disposition du temps et des compétences.

Le principe de la construction de logements (avec des logements sociaux) et d'un parking raisonnable et pratique (200 places) est souhaité.

Des améliorations à court terme sont déjà possibles: verbalisation plus ' vertueuse ' et aménagement de places de stationnement pour les camions de livraison par exemple.

Participer à un groupe de travail extra municipal avec le promoteur, aménageur ne pose pas de problème à condition de ne pas se sentir ' piégé ' et de conserver son libre arbitre.

Si le projet définitif semblait trop en contradiction avec le point de vue des commerçants, un recours devant le tribunal administratif pourrait être envisagé par l'association des commerçants.

Un courrier demandant, via un avocat spécialisé en droit public, la communication de pièces justifiant la régularité des procédures administratives a déjà été adressé à Mme le Maire.

La séance est levée vers 22h30.

Pour le Conseil d'Administration,

Louis MOUSSY, Président

Michel GUILLAUME, Secrétaire